

[Texte]

that we oppose anything that would come from one side or another, then I feel that we will not achieve the purpose of this committee. It is not a question of feelings, but I would not necessarily like to see you having to consider yourself as being part of an opposition. But that is my perception. I do not want to impose anything.

**Mr. Harvey:** Just a couple of points. Firstly, it is my understanding that such a provision has been used by other committees in the past and has not resulted in any instance of which I am aware in the deadlocking of the committee at any particular stage. Secondly, whether we like it or not, our entire Parliament is established in a bit of an adversarial fashion, and the whole idea, especially when receiving evidence, is that you have opposition members present to elicit pertinent points that may otherwise by oversight be missed.

I would submit that it is a reasonable principle, finally, that if at some point it is found by the committee that such a provision is being abused in that the committee's work is being held up because of the intentional combined absence of all opposition members, then the committee itself can simply change that provision.

**Ms Marleau (Sudbury):** When you consider it, this is only to hear testimony. If you are going to have a witness here, then obviously you have to have some kind of balance. So it only stands to reason that there should be at least one member from the opposition.

**Mr. Thorkelson:** I would like to speak in favour of the amended motion. I would agree with the opposition that this is a fairly standard procedure. One thing about boycotting committee meetings is we do have two opposition parties and they would have to collude to boycott and I think that would not be to the benefit of either of them. So I speak in favour of the amended motion.

• 1720

**Mr. Soetens:** I would certainly concur. I do not have a problem. In fact, this resolution puts a bigger onus on the opposition than it does on the governing side, because the chairman of course is neutral. It means that you people always have to be present and we do not, so you have given us a nice out. Thank you.

The other fact is of course it is a non-decision-making process. It is simply to receive evidence, etc. So I do not have a problem with what is being requested, or with the amendment, on the proviso that of course the clerk confirms that if it is not working, we are free to go back and change the rules. Can the clerk confirm that?

[Traduction]

devons-nous nécessairement être contre une bonne proposition? Si nous nous sentons obligés de nous prononcer contre tout ce qui vient de l'un ou l'autre des partis, il me semble que cela ne nous permettra pas de réaliser le mandat de notre comité. Ce n'est pas une question de sentiments, mais je ne voudrais pas que vous vous sentiez obligés de vous considérer comme faisant partie de l'opposition. Mais c'est ma façon de voir les choses. Je ne veux pas imposer quoi que ce soit.

**M. Harvey:** Je voudrais faire deux observations. Premièrement, je crois savoir qu'une disposition semblable a été adoptée dans le passé par d'autres comités et, à ma connaissance, cela n'a pas donné lieu à un seul cas d'obstruction des travaux du Comité à une étape quelconque. Deuxièmement, que cela nous plaise ou non, la notion de débat contradictoire fait partie intégrante du fonctionnement de notre parlement. Il est fondamental que des députés de l'opposition soient présents, en particulier lorsque l'on entend des témoignages, afin de faire ressortir des points pertinents qui pourraient autrement être laissés de côté par inadvertance.

Il me semble enfin raisonnable de dire que si, à un moment donné, le Comité constate que cette disposition donne lieu à des abus, c'est-à-dire que les travaux du Comité sont retardés à cause de l'absence intentionnelle de tous les députés de l'opposition, alors le Comité lui-même peut simplement modifier cette disposition.

**Mme Marleau (députée de Sudbury):** Il ne faut pas perdre de vue que c'est seulement pour entendre des témoignages. Quand on convoque un témoin ici, alors il faut évidemment avoir un certain équilibre. Le simple bon sens nous dit qu'il faut qu'il y ait au moins un député de l'opposition.

**M. Thorkelson:** Je voudrais me prononcer en faveur de la motion telle que modifiée. Je conviens avec l'opposition que c'est une façon de procéder conforme aux usages. Pour ce qui est du boycottage des séances du Comité, c'est un fait que nous avons deux partis d'opposition; il faudrait qu'ils soient de connivence pour boycotter les séances, et je crois que cela n'avantagerait ni l'un ni l'autre. Je me prononce donc en faveur de la motion telle que modifiée.

**M. Soetens:** Je suis absolument d'accord avec cela. Je ne vois aucun problème. En fait, cette résolution impose un plus lourd fardeau à l'opposition qu'aux ministériels, puisque le président est évidemment neutre. Il s'ensuit donc que vous, de votre côté, devez être toujours présents, contrairement à nous, de sorte que vous nous faites la partie belle et je vous en remercie.

L'autre point est bien sûr qu'il ne s'agit pas de prendre des décisions. C'est simplement pour entendre des témoignages, etc. Je n'ai donc aucune objection à ce que l'on demande ni à l'amendement, à condition bien sûr que le greffier nous confirme que si cela ne fonctionne pas, nous sommes libres de revenir sur notre décision et